

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-222
Occupation du domaine public
Rue Benjamin Guérard

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande en date du 25 septembre 2023 par Madame Chantal THENADEY ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Chantal THENADEY est autorisée à réserver trois emplacements pour le stationnement d'une nacelle au droit du 9 rue Benjamin Guérard en raison des travaux à effectuer sur sa cheminée, du mercredi 27 septembre à 12h00 jusqu'au jeudi 28 septembre 2023 à 12h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Madame Chantal THENADEY qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Chantal THENADEY, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.